

Accueil sur rendez-vous : Centres des Finances Publiques

Souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et munis des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, les usagers professionnels sont invités à prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr (rubrique « Contact »), où ils accèdent, à tout moment, à de nombreuses informations et à l'offre de services en ligne, mais aussi par téléphone ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Afin de donner toute sa place à cette nouvelle modalité de réception, l'ensemble des centres des finances publiques du département proposeront à compter du 01 janvier 2020 un accueil généralisé exclusivement sur rendez-vous pour les professionnels.